



➤ Vision de la



Mobilité  
**active**

2023-2027 >>>>>

# PLAN D'ACTION





## INTRODUCTION

Le plan d'action de la Vision de la mobilité active est composé d'un tableau synthèse des actions et accompagné de sept fiches-actions individuelles qui sont divisées selon les thématiques spécifiques suivantes :

1. Piéton
2. Vélo
3. Intersections
4. Intermodalité
5. Planification urbaine
6. Sensibilisation, célébration et éducation
7. Ville apprenante et exemplaire

L'ensemble des fiches-actions regroupe les 44 actions découlant des 17 objectifs et des quatre orientations de la Vision. La structure des fiches-actions et la division par thématique ont pour but de faciliter leur lecture, d'expliquer les retombées concrètes des actions sur le territoire de la ville et de détailler davantage la mise en œuvre des actions. Les fiches-actions seront disponibles sous peu sur le site Web de la Ville.

Chaque fiche-actions contextualise et relie les actions spécifiques à une thématique en plus de lister les indicateurs et les cibles permettant de suivre l'évolution des actions et l'atteinte des objectifs fixés. Les fiches-actions permettent notamment de répondre aux questions à savoir : où interviendra la Ville et comment elle s'y prendra pour mettre en œuvre les actions.

Bien que les fiches-actions soient présentées par thématique, il importe de mentionner que celles-ci sont interreliées et complémentaires. Par exemple, les fiches-actions relatives aux intersections, à l'intermodalité et à la planification urbaine concernent autant les piétons que les cyclistes et l'ensemble des déplacements actifs.

# TABLEAUX DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

## Orientation 1

### Accélérer le développement des réseaux de mobilité active

Objectifs	Actions liées
<b>1.1</b> Développer les réseaux en fonction des lieux d'intérêts propres à chaque quartier	<b>1.1.1</b> Saisir les occasions des projets d'infrastructures pour intégrer les besoins en transport actif <b>1.1.2</b> Réaliser les projets qui offrent le plus de potentiel pour le développement de la marche et du vélo
<b>1.2</b> Développer des corridors cyclables structurants permettant à tout type de cyclistes d'accéder aux destinations majeures de la ville de façon rapide, sécuritaire, confortable et agréable	<b>1.2.1</b> Planifier, concevoir et réaliser des infrastructures utilitaires à haut niveau de service pour la pratique du vélo, dont la mise en place des corridors Vélo cité
<b>1.3</b> Assurer l'accès aux principales destinations et aux lieux propices à l'intermodalité	<b>1.3.1</b> Mettre en œuvre une stratégie de déploiement des stationnements pour vélos à l'échelle de la ville afin de répondre aux besoins des cyclistes <b>1.3.2</b> Accompagner Capitale Mobilité et le Réseau de transport de la Capitale dans la mise en œuvre du service àVélo en misant sur une étroite collaboration, assurant ainsi un déploiement synergique avec les projets de la Vision
<b>1.4</b> Faciliter le franchissement des contraintes comme les côtes, les cours d'eau, les autoroutes, les voies ferrées, etc.	<b>1.4.1</b> Cibler les meilleurs endroits où franchir les contraintes pour y installer des infrastructures, comme des ascenseurs, des viaducs ou des passerelles

Objectifs	Actions liées
<p><b>1.5</b> Aménager et redévelopper la ville en créant des milieux de vie à l'échelle humaine, et ce, en localisant les différents lieux d'activité d'un quartier en fonction des distances parcourables à la marche et à vélo</p>	<p><b>1.5.1</b> Anticiper et planifier les besoins en mobilité active lors de l'élaboration des outils de planification, tels que les programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et les visions d'aménagement, ou lors d'ouvertures de rues afin de s'assurer de répondre à l'utilisation actuelle et projetée de la marche et du vélo</p> <p><b>1.5.2</b> Accompagner les promoteurs immobiliers et les propriétaires dans la transformation des sites pour intégrer les besoins en mobilité active</p> <p><b>1.5.3</b> Réviser la réglementation entourant les nouvelles constructions, l'agrandissement ou le changement d'usage de constructions existantes afin d'y intégrer des normes pour favoriser la mobilité active</p>
<p><b>1.6</b> Poursuivre en continu l'acquisition de nouvelles connaissances sur l'utilisation des réseaux piétonnier et cyclable afin de les améliorer</p>	<p><b>1.6.1</b> Documenter en continu l'utilisation des réseaux et l'évolution des pratiques</p>

## Orientation 2

### Renforcer l'efficacité des déplacements actifs en tout temps

Objectifs	Actions liées
<b>2.1</b> Optimiser les temps de déplacements à pied, à vélo et pour accéder aux transports en commun	<b>2.1.1</b> Créer des raccourcis pour améliorer l'efficacité des déplacements actifs, entre autres pour favoriser l'accès au transport en commun et aux lieux d'intérêts <b>2.1.2</b> Mailler l'ensemble des réseaux de transport actif en portant une attention particulière à connecter les axes hors rue
<b>2.2</b> Offrir des réseaux accessibles 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, pendant les quatre saisons	<b>2.2.1</b> Éclairer adéquatement les aménagements piétonniers et cyclables <b>2.2.2</b> S'assurer, lors de réaménagement de rue, d'offrir un cheminement piéton sans obstacle et efficace à l'année <b>2.2.3</b> Poursuivre le déploiement du réseau cyclable quatre saisons <b>2.2.4</b> Optimiser les étapes nécessaires à l'ouverture et la fermeture du réseau cyclable de manière à rendre praticables le plus longtemps possible les tronçons n'étant pas déjà quatre saisons <b>2.2.5</b> Améliorer la gestion des chantiers et des entraves pour diminuer les incidences sur les déplacements actifs et sur l'accès au transport en commun en prenant en compte l'accessibilité universelle <b>2.2.6</b> Documenter l'état des infrastructures pour les piétons et les cyclistes afin d'assurer leur entretien et d'élaborer un plan pour en assurer la pérennité

Objectifs	Actions liées
<p><b>2.3</b> Uniformiser la conception du réseau pour une meilleure lisibilité des parcours et des lieux d'intermodalité</p>	<p><b>2.3.1</b> Planter des aménagements cyclables ou des types de marquage au sol qui assurent un niveau de confort constant, peu importe la saison</p> <p><b>2.3.2</b> Systématiser les aménagements favorisant la mobilité active. Par exemple, la création de rues partagées, l'identification de contresens cyclables ou de traverses piétonnes visibles</p> <p><b>2.3.3</b> Améliorer la signalisation permettant de s'orienter et de se retrouver facilement sur les réseaux piétonniers et cyclables</p>
<p><b>2.4</b> Concevoir les aménagements de façon à assurer un haut niveau de service pour les modes actifs, en tronçon comme aux intersections</p>	<p><b>2.4.1</b> Adapter les temps d'attente et le temps de traverser aux intersections en fonction des comportements de tous et des besoins en mobilité active</p> <p><b>2.4.2</b> Dimensionner adéquatement les infrastructures pour les piétons et les cyclistes en fonction de l'achalandage et de l'occupation actuelle et projetée</p>

## Orientation 3

### Assurer un niveau de confort des aménagements pour tout le monde

Objectifs	Actions liées
<b>3.1</b> Offrir un réseau confortable, sans obstacle et convivial	<b>3.1.1</b> Inclure les besoins en mobilité active et d'accessibilité universelle dans tous les projets de réfection et d'ouverture de rue <b>3.1.2</b> Actualiser le <i>Guide de conception géométrique des rues de la Ville de Québec</i> et s'assurer que les aménagements piétonniers et cyclables proposés soient adaptés au milieu d'implantation en plus d'être sécuritaires et confortables pour l'ensemble de la population <b>3.1.3</b> Analyser les besoins de mise à niveau des réseaux piétonnier et cyclable existants en tenant compte des critères contenus dans le nouveau <i>Guide de conception géométrique des rues de la Ville de Québec</i> , prioriser les mises à niveau nécessaires et réaliser les plus prioritaires <b>3.1.4</b> Intégrer aux projets d'aménagement piétonniers et cyclables les besoins pour le verdissement, la plantation d'arbres et autres composantes durables <b>3.1.5</b> Assurer l'accès à pied et à vélo aux écoles primaires dans le cadre de travaux liés à l'aménagement de corridors scolaires
<b>3.2</b> Proposer des lieux d'intermodalité accessibles, confortables et sécuritaires	<b>3.2.1</b> Aménager des lieux de correspondance et d'intermodalité accessibles, sécuritaires et confortables pour toutes les clientèles, par exemple en famille, à vélo, à pied, à mobilité réduite, etc.
<b>3.3</b> Gérer les intersections et concevoir les aménagements qui les accompagnent en intégrant les besoins des personnes de tout âge et de toute capacité	<b>3.3.1</b> Analyser le sentiment de sécurité de la population aux intersections et entre celles-ci et adapter leur aménagement selon les observations et les résultats obtenus
<b>3.4</b> Établir les bases de la cohabitation souhaitée entre les usagers en tenant compte des micromobilités sur le réseau hors rue comme les planches à roulettes électriques, les trottinettes électriques, les hoverboards, les gyroroues, etc.	<b>3.4.1</b> Faire le portrait des déplacements sur les pistes cyclables hors rue de Québec, réviser la réglementation et sensibiliser les usagers aux meilleurs comportements à adopter <b>3.4.2</b> Assurer une veille des pratiques émergentes, entre autres, les vélos à assistance électriques et les micromobilités, et poursuivre la collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et les autres municipalités pour bien les encadrer

## Orientation 4

### Jouer un rôle de cheffe de file et de facilitatrice dans l'essor d'une culture en faveur de la mobilité active et de l'intermodalité

Objectifs	Actions liées
<b>4.1</b> S'affirmer comme cheffe de file et s'engager en faveur de la mobilité active et de l'intermodalité	<b>4.1.1</b> Développer un réflexe de transport actif dans les activités de la Ville. Dès que la Ville organise un événement, propose une activité ou autre, elle doit penser automatiquement au vélo et à la marche comme moyens pour y accéder <b>4.1.2</b> Organiser des formations destinées aux employés municipaux sur les aménagements en faveur de la marche et du vélo dans une optique d'amélioration continue <b>4.1.3</b> Bonifier les méthodes de travail et les réflexes d'équipe pour tenir compte systématiquement de l'accessibilité universelle ainsi que des besoins des piétons et cyclistes dans tous les projets de la Ville
<b>4.2</b> Promouvoir et célébrer la pratique de la mobilité active ainsi que les nouveaux aménagements qui la favorisent	<b>4.2.1</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication qui fait la promotion de la pratique des modes de déplacement actif et des bons comportements <b>4.2.2</b> Organiser des journées de célébration de la mobilité active inspirées du concept de <i>Ciclovía</i> <b>4.2.3</b> Planifier et réaliser l'implantation d'un parc éducatif pour cyclistes sur le territoire de la ville <b>4.2.4</b> Soutenir des initiatives du milieu en faveur de la pratique de la marche, du vélo ou de l'intermodalité
<b>4.3</b> Informer et sensibiliser adéquatement la population, le milieu et ses organismes ainsi que les décideurs	<b>4.3.1</b> Inciter les organisations, les établissements d'enseignement et les grands pôles d'emploi à mettre en place des mesures en faveur de la mobilité active <b>4.3.2</b> Faire reconnaître les actions en mobilité active et d'intermodalité de la Ville par l'obtention de certifications <b>4.3.3</b> Visiter les infrastructures avant et après les travaux de réaménagement dans un but d'amélioration continue et d'appropriation des projets par les personnes et organisations participantes, engagées et mobilisées <b>4.3.4</b> Créer un comité consultatif qui fera le suivi des actions de la Vision <b>4.3.5</b> Intégrer l'information pertinente à la pratique de la marche, du vélo et de l'intermodalité dans les différentes plateformes de communication de la Ville





